
Rapporteur : **Monsieur Jean-Claude RIQUIN**

OBJET : Subventions aux associations partenaires de Visa Vacances 2008

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses actions auprès des jeunes Châtelleraudais, le service Sports et Jeunesse organise, durant les vacances estivales l'opération Visa Vacances. Cette action permet aux enfants, aux jeunes et aux familles de participer à des activités de loisirs de qualité.

* * * * *

VU l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901, relatif à l'organisation des associations,

VU l'article L1611-4 du CGCT relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT que pour mener cette action, il est nécessaire de s'appuyer sur le tissu associatif local, dix sept clubs ou sections d'associations ont apporté leur concours. Leur personnel qualifié a proposé et conduit des séances de découverte et d'initiation à la pratique d'activités sportives.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer aux associations un montant total de 15 140 € dont le détail figure ci-dessous :

- 6480 € pour le CSAC EG dont :
 - 2235 € à la section Gymnastique
 - 1655 € à la section Tennis
 - 630 € à la section Tir à la Carabine
 - 500 € à la section Judo
 - 675 € à la section Volley
 - 785 € à la section Tir à l'Arc

Maryse LAVRARD